



Le Maire

Le budget prévisionnel 2017 témoigne d'une dynamique appuyée en matière d'investissement. C'est un montant prévisionnel de 2 205 550€ qui a été voté le 7 avril dernier en tenant compte des reports de l'année 2016.

Pour investir, la commune a emprunté en bénéficiant de taux particulièrement bas. La mutualisation avec le Syndicat Intercommunal Auxon Châtillon pour l'aménagement de voiries et de trottoirs ont permis de réaliser des économies d'échelle significatives.

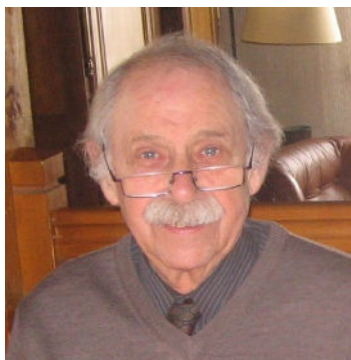
Malgré la perte de ressources considérables de plus de 92 000€ en 6 ans, conséquence de la baisse de la dotation de l'Etat, la commune poursuit ses objectifs : l'aménagement de voiries et de trottoirs, la rénovation du bâtiment de la mairie, le développement de l'éclairage public à led, l'équipement des écoles et la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments publics en témoignent.

Les personnels techniques et administratifs sont mobilisés pour offrir un service de qualité.

Sincèrement votre.

Catherine Botteron

HOMMAGE



François-Xavier JOUBERT est décédé le 12 mai dernier. Il exerça les fonctions de Maire de la commune de Châtillon-le-Duc durant trois mandats consécutifs de 1977 à 1995, au cours desquels il posa les fondations de l'intercommunalité.

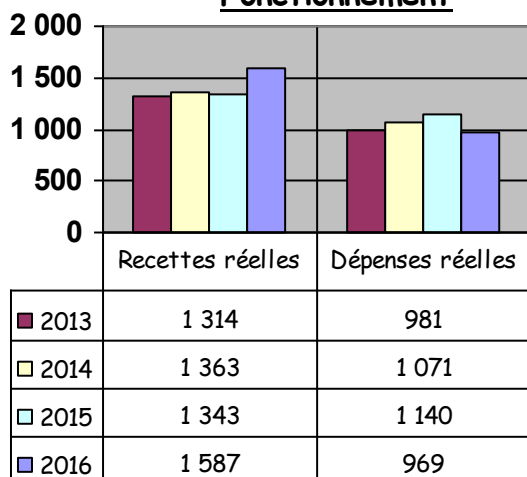
Durant ses mandats ont été réalisés des projets structurants pour notre commune tels le développement de la zone d'activité économique, l'installation progressive de l'éclairage public et de l'assainissement, la construction du gymnase et de la salle à parquet, le lancement de la construction de l'école maternelle.

L'équipe municipale lui rend hommage.

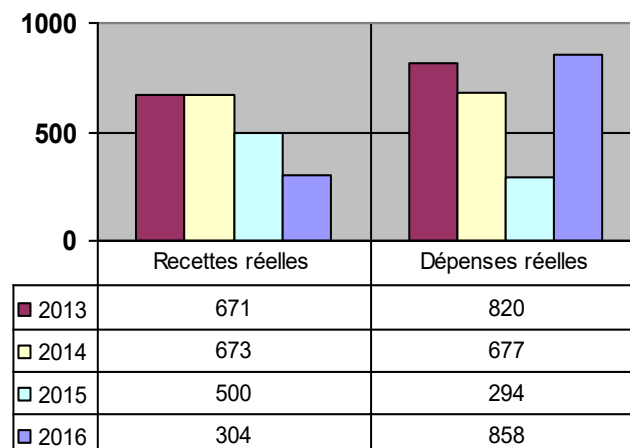
FINANCES

VOLUMES BUDGETAIRES (compte administratif) en milliers d'€uros

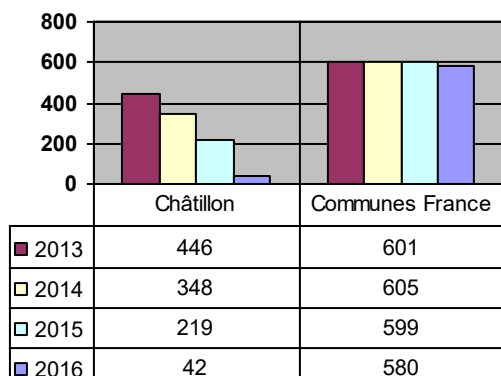
Fonctionnement



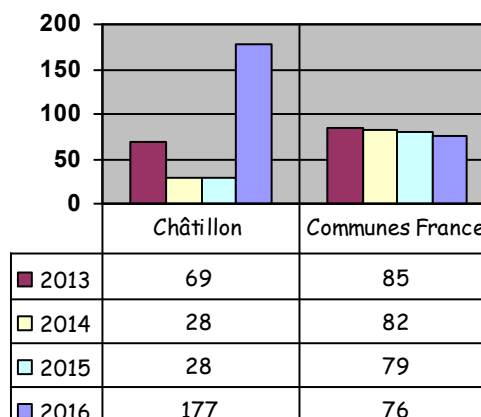
Investissement



Dette Châtillon le Duc / Communes même taille France



Annuité Châtillon le Duc / Communes même taille en France



L'annuité 2016 compte le remboursement anticipé du prêt relais

DEPENSES ENGAGEES EN FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT PAR SITE EN 2016

AC 2000	14 617 €
A F L	40 538 €
ATELIERS COMMUNAUX ET EQUIPEMENT	4 540 €
CENTRE BELLEVUE	31 173 €
MEDIATHEQUE	2 804 €
CIMETIERE	329 €

ECOLE ELEMENTAIRE	125 683 €
ECOLE MATERNELLE	133 438 €
EGLISE	652 €
LOCAL FOOT SANITAIRE	5 263 €
MAISON COMMUNALE	11 317 €

Ces dépenses n'incluent pas les salaires des agents techniques d'entretien des espaces verts et des bâtiments.



LA VIE LOCALE

FINANCES (suite)

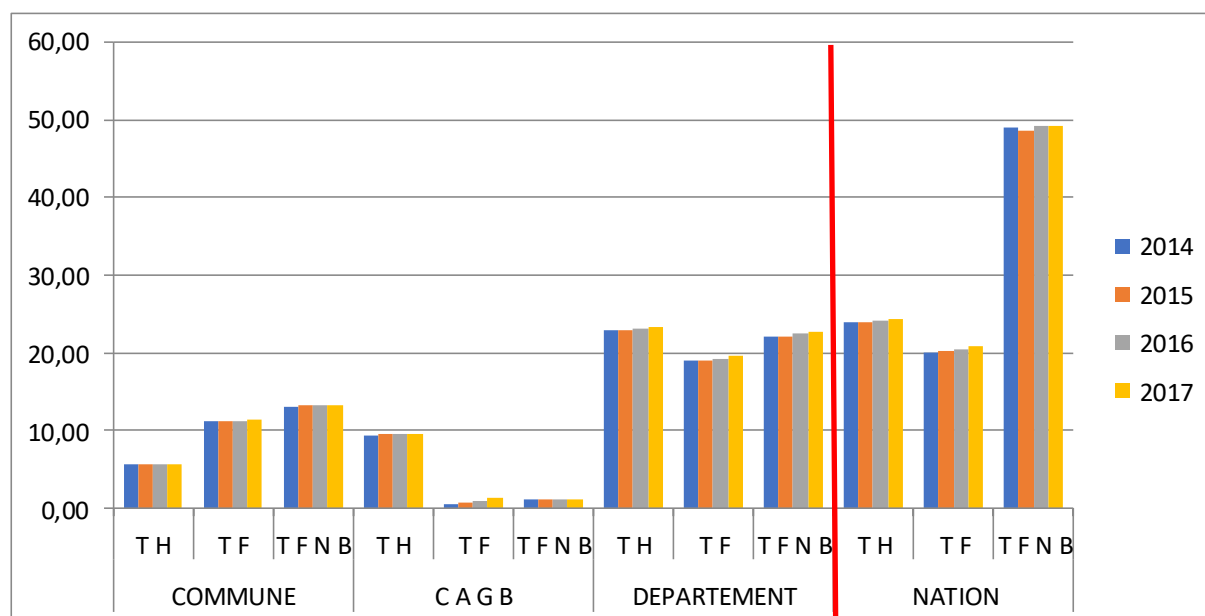
EVOLUTION DES TAXES DIRECTES LOCALES DE 2014 A 2017

	COMMUNE			C A G B			DEPARTEMENT			NATIONAL		
	TH	TF	TFNB	TH	TF	TFNB	TH	TF	TFNB	TH	TF	TFNB
2014	5,66	11,21	13,16	9,47	0,50	1,16	23,00	19,10	22,10	23,88	20,11	48,94
2015	5,68	11,26	13,22	9,51	0,76	1,16	23,03	19,13	22,14	23,95	20,20	48,53
2016	5,70	11,31	13,28	9,53	1,02	1,17	23,18	19,33	22,49	24,19	20,52	49,15
2017	5,73	11,37	13,35	9,59	1,28	1,17	23,32	19,57	22,72	24,38	20,85	49,31
évolution en % de 2014 a 2017	1,24	1,43	1,44	1,27	156,00	0,86	1,39	2,46	2,81	2,09	3,68	0,76

T H = Taxe Habitation

T F B = Taxe Foncière Bâti

T F N B = Taxe Foncière Non Bâti



Fiscalité prélevée par les trois collectivités

Moyenne nationale



LA VIE LOCALE

TRAVAUX



Dans le prolongement des travaux de mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales et eaux usées, dans le quartier Bel Air, la commune a réalisé de février à mai 2017 une première tranche de travaux d'aménagement de voiries et de trottoirs.

Ainsi, ont été intégralement rénovées l'Avenue de Bel Air partie Ouest (du carrefour avec la rue André Cart jusqu'au carrefour avec la rue des Charmilles), la rue des Charmilles et l'Allée de la Frétille.

Le montant de ces travaux s'est élevé à 170 000€ HT (subventionnés à hauteur de 25% par l'Etat).

Ils ont été réalisés dans le cadre d'un groupement de commande avec le SIAC sur la partie enrobé pour réaliser des économies d'échelle.

Le 7 avril dernier, le Conseil Municipal a acté la réalisation et le financement de la seconde tranche des travaux d'aménagement de voiries et de trottoirs dans le quartier Bel Air. Ainsi, vont être rénovées cette année l'Avenue de Bel Air partie Est (du carrefour avec la rue André Cart jusqu'au carrefour avec la rue des Charmilles), la rue du Creux de Navarre, l'Allée du Jura et toutes les impasses. Ces travaux débuteront mi-juin.



La Municipalité a fait le maximum pour réduire le délai d'interruption entre les deux tranches de travaux en optimisant les démarches administratives préalables avec des délais administratifs incompressibles.

Le montant prévisionnel de cette seconde tranche de travaux s'élève à **290 000€ HT**.

Une demande de subvention à hauteur de 25% auprès de l'Etat a été déposée.

Par ailleurs, dans une démarche constante de rationalisation des coûts, ces travaux seront réalisés, comme pour la première phase, dans le cadre d'un groupement de commande avec le SIAC sur la partie enrobé.

La Municipalité est consciente que ces travaux génèrent un certain nombre de désagréments et veillera à réduire au maximum ces derniers. Il sera demandé à l'entreprise titulaire de la seconde tranche des travaux de veiller à reboucher régulièrement les ornières, de procéder autant que possible au balayage des rues ou

d'humidifier, quand c'est nécessaire, les voiries afin de limiter la poussière.

La fin prévisionnelle de cette seconde tranche de travaux est prévue pour le mois de septembre 2017. L'Equipe Municipale vous remercie pour votre patience et votre compréhension. Ces aménagements sont importants pour notre commune et rendront votre cadre de vie encore plus agréable une fois terminés.

L'équipe Municipale.

TRAVAUX A VENIR

Poursuite des travaux de rénovation extérieure de la Mairie,

- Travaux de mise en accessibilité au Centre Bellevue 2^e tranche (aménagement et agrandissement du parking en contrebas de l'école maternelle, mise aux normes d'accessibilité de l'éclairage public du cheminement piéton entre les deux écoles, aménagement de l'arrêt de bus, mise en place de signalisation).
- Amélioration de l'éclairage public dans le souterrain de Cayenne et rénovation du sol
- Poursuite des travaux d'éclairage public avec mise en place d'éclairage à led,
- Réfection de la toiture de l'école maternelle,
- Mise en place de systèmes de fermeture automatique des portails des écoles,
- Installation de vidéoprojecteur interactif aux écoles maternelle et élémentaire.

LA VIE LOCALE



Dans le cadre des TAP, les enfants sont venus visiter la serre municipale pour y découvrir les joies du jardinage.

Grâce aux conseils avisés de Sylvain FAIVRE, ils ont pu apprendre à planter divers végétaux pour, quelques jours plus tard, venir chercher le fruit de leur travail.



LA FETE DU TIMBRE



C'est avec une certaine fierté que la commune organisa, en collaboration avec La Poste, LA FETE DU TIMBRE. A cette occasion, un bureau de Poste fût exceptionnellement ouvert.

Formulons le vœu de la création d'une agence postale communale au village.

LA POSTE

Un appel est lancé auprès de nos habitants les invitant à **identifier leur boîte aux lettres**. En effet un grand nombre d'entre elles ne portent pas de nom, ou alors il est devenu illisible. Afin de faciliter la distribution du courrier par les Préposés de LA POSTE dont la tournée est minutée, il serait judicieux de faire figurer au droit de chaque logement le n° de celui-ci.

FORMALITES ADMINISTRATIVES

Cartes d'identités

Les nouvelles cartes nationales d'identité (CNI) sont depuis le 22 mars dernier à demander dans les mairies dotées d'un dispositif de recueil biométrique. Les mairies équipées les plus proches sont :
Ecole Valentin : 03 81 53 70 56 — Besançon : 03 81 61 52 55 — Rioz : 03 84 91 84 84
A noter que le dépôt du dossier ne se fait que sur Rendez-Vous.

Cartes Jeunes

La mairie envisage de proposer aux jeunes chatillonnais de - de 30 ans la carte avantage jeune.

Elle serait vendue au prix de 4 € au lieu des 8 €, tarif normal.

La commune prendrait à sa charge la différence.

Si cette action vous intéresse et que vous souhaitez en bénéficier, merci de prendre contact avec:

Alexandra au 03 81 58 54 51 ou par mail à

alexandra.grivel@chatillon-le-duc.fr avant le 20 juin.





LA VIE LOCALE

NOS SENIORS

Suivi par Annie POIGNAND

Le CCAS envisage d'organiser des cours de premiers secours:

Ils pourraient avoir lieu à l'automne prochain. Une session se déroulerait sur une journée entière, de préférence un samedi. La participation sera limitée à 14 personnes maximum avec une participation financière individuelle de 15 €, le CCAS prendra le reste du coût à sa charge.

S'inscrire avant le 01/09/2017 auprès du Secrétariat de Mairie. (alexandra.grivel@chatillon-le-duc.fr).

Cours d'initiation à l'informatique

Comme chaque année, le CCAS propose des cours d'initiation à l'informatique pour les seniors ou les adultes. Ces cours, au nombre d'une dizaine, pourraient débuter en novembre prochain. Ils se tiendraient une fois par semaine hors périodes de vacances scolaires au Collège Claude Girard. Le jour de la semaine sera précisé après la rentrée de septembre 2017 selon la disponibilité de la salle multimédia. La contribution financière des apprenants s'élèvera à 50 € par personne pour les 10 cours.

S'inscrire auprès du Secrétariat de mairie. (alexandra.grivel@chatillon-le-duc.fr).

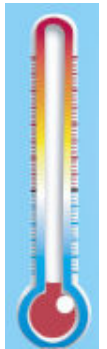
PREVENTION DES RISQUES LIES A LA CANICULE

Chaque commune a l'obligation de tenir un Registre Nominatif des personnes susceptibles d'être fragilisées en cas de canicule. La finalité est de rompre l'isolement des personnes vulnérables.

Le CCAS leur apporte conseils et assistance. Si vous pensez être concerné par le service de veille en cas de déclenchement par le Préfet du niveau 3 d'alerte et d'urgence, veuillez contacter la Mairie (03.81.58.86.55) qui vous fera parvenir le document permettant votre inscription.

Ce registre, strictement confidentiel, est réservé exclusivement à la mise en œuvre du Plan d'alerte déclenché par le Préfet.

Si vous n'êtes pas concerné directement par ce dispositif, peut-être que l'un de vos voisins en a besoin, invitez-le à s'inscrire ou incitez sa famille ou ses proches à le faire pour lui.



CORRESPONDANT DEFENSE

Pour notre commune il s'agit d'Annie POIGNAND qui entre autres missions informe sur les métiers de la Défense ou la Réserve, les jeunes de 16 à 30 ans, scolarisés ou non, étudiants ou non, ayant un emploi ou non. Les jeunes atteignant leur 16ème anniversaire doivent, dans les 3 mois qui suivent, effectuer auprès de la Mairie les formalités de recensement citoyen.

Pour renseignements consulter le site www.defense.gouv.fr/jdc ou via l'application mobile "MA JDC SUR MOBILE". Le recensement sera suivi de la Journée de Citoyenneté au terme de laquelle une attestation sera remise permettant l'inscription au BAC, en faculté, et aux concours de la Fonction Publique.

LA CEREMONIE du 8 Mai



Julie Pelletier interpréta la Marseillaise au violon pour le plus grand plaisir des nombreux enfants, médaillés, militaires et élus présents.



Mairie de Châtillon le Duc Tél. 03 81 58 86 55 Fax 03 81 58 70 63 @mail: mairie@chatillon-le-duc.fr site Internet : www.chatillon-le-duc.fr
Ouverture secrétariat : Lundi et vendredi : 8h30-11h30 - mercredi : 8h30-11h30 - vendredi 13h30-17h00 et samedi : 9h-11h30

LA VIE LOCALE

INFOS DIVERSES

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU):

Le projet de PLU communal arrêté le 22/12/2016 est cours d'analyse auprès des personnes publiques associées (État, conseil départemental...). La procédure se poursuit avec la CAGB compétente en matière d'élaboration et/ou révision des documents d'urbanisme en concertation avec la commune.



FIBRE OPTIQUE:

Orange a annoncé le **déploiement de la fibre optique** sur le territoire communal. Cette opération devrait démarrer fin 2017 pour être finalisée en fin d'année 2018.



ZERO produits PHYTOSANITAIRES

La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 22 juillet 2015 a défini l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017. Ainsi, l'usage des produits phytosanitaires par les collectivités pour le désherbage des espaces publics est désormais proscrit.

Dès le début de l'année 2016, la municipalité a souhaité s'engager dans une démarche « 0 phyto » pour l'entretien des voiries, trottoirs et espaces publics dans une logique de développement durable, et a fait le choix de ne plus avoir recours à prestataire privé qui utilisait des produits phytosanitaires (coût 7 000€ / an). Ainsi des mesures d'entretien alternatives ont été expérimentées. (essai de divers matériels, utilisation du vinaigre...).



Illustration balayeuse avec bras de désherbage

Cependant, celles-ci n'ont pas été jugées suffisamment efficaces. Parallèlement, une étude a été lancée en lien avec la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Franche-Comté (FREDON) et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon aboutissant en novembre 2016 à la définition d'un plan désherbage sur le territoire communal.

Pour l'entretien des 52 km de voirie et d'accotements ainsi que des nombreux espaces publics, conformément aux préconisations du plan de désherbage, la commune va procéder à l'acquisition d'une balayeuse équipée d'un bras de désherbage pour un montant de 57 000€ HT.

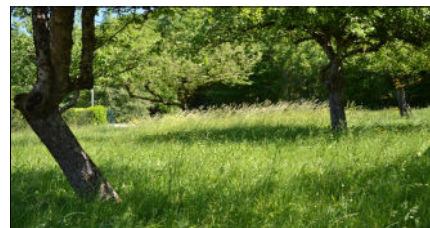
Par ailleurs, pour le désherbage des espaces en gravier et des cheminements ou terrains en sable, la commune va acquérir un désherbeur mécanique pour un montant de 8 000€ HT. Des demandes de subvention ont été faites à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'achat de ces deux équipements. Il est également envisagé d'acquérir, pour un montant de 800€ HT, une station de brûlage portative pour traiter les secteurs non accessibles avec les équipements précités

Parallèlement à cette démarche, pour assurer le bon entretien des quartiers de la commune, il a été décidé en 2016 d'organiser différemment le travail de l'équipe technique municipale. Un agent est dédié aux travaux de proximité. Il a en charge l'entretien de chaque quartier. Le travail en équipe pour l'entretien des grands linéaires et des grandes superficies est développé.



Dans le prolongement de cette démarche et pour préserver la biodiversité, la municipalité a pris le parti de laisser, sur certains secteurs, des zones non tondues.

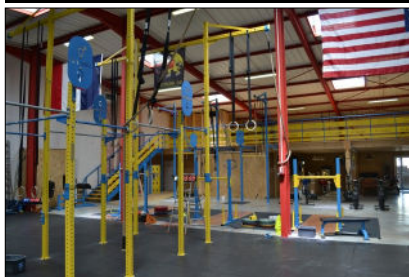
Par ailleurs, en partenariat avec les écoles, des zones « BZZZ » vont être développées. Cela consiste à faire pousser des fleurs adaptées pour favoriser la pollinisation des abeilles.



LE NOUVEAU SITE INTERNET

Bientôt en service, le nouveau site, plus convivial, plus ergonomique et plus riche, nous permettra d'être aussi plus proches de vous. Dans cet élan numérique, nous vous proposons également de vous **inscrire à la newsletter de la mairie**. Un certain nombre d'entre vous sont déjà inscrits et bénéficient des informations en temps réel. Pour ce faire merci d'envoyer un courriel à alexandra.grivel@chatillon-le-duc.fr avec en objet l'intitulé « inscription newsletter ».

ECONOMIE



Installation d'une salle de Crossfit dans la zone du Pré Brenot.

Ouverture d'un garage RENAULT au chemin des Tilles



Ouverture d'un magasin le Tuyé de Mésandans le long de la route de Châtillon

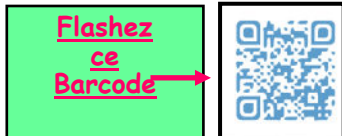
« Faites » de la musique...

La Fête de la musique aura lieu sur Les Pelouses le vendredi 23 juin à partir 19h30. N'hésitez pas à montrer le talent qui sommeille en vous ! Si vous souhaitez agrandir la troupe des musiciens d'un soir, contactez nous en mairie au 03 81 58 54 51 ou par mail à alexandra.grivel@chatillon-le-duc.fr

A G E N D A

Evènement	Date	Heure	Lieu
Elections législatives 1er tour et 2° tour	11 et 18 juin	De 8 h à 18 h	Centre Bellevue
Réunion Publique du SIAC	12 juin	20h00	Centre Bellevue
Fête de la musique	23 juin	19h30	Les pelouses
Retraite aux flambeaux	13 juillet	21h00	Café communal
Feux d'artifice		22h00	Au stade
La Ronde de l'Espoir	8 septembre		Centre Bellevue
Vide grenier	10 septembre		Les pelouses

Directrice de la publication : Catherine BOTTERON, Maire,
Responsable édition : Daniel ALLEMANDET, Conseiller municipal



Imprimé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique

Mairie de Châtillon le Duc Tél. 03 81 58 86 55 Fax 03 81 58 70 63 @mail: mairie@chatillon-le-duc.fr site Internet : www.chatillon-le-duc.fr
Ouverture secrétariat : Lundi et vendredi : 8h30-11h30 - mercredi : 8h30-11h30 - vendredi 13h30-17h00 et samedi : 9h-11h30